

RAPPORT D'ACTIVITE 2017

SMED13



SOMMAIRE

#01	LE MOT DU PRESIDENT	P2
#02	LA RETROSPECTIVE	P3
#03	LE TERRITOIRE DES CONCESSIONS	P4-5
#04	L'ACTIVITE AU FIL DES MOIS	P6-9
#05	LE CONTROLE DES CONCESSIONS	P10-11
#06	LA MAITRISE D'OUVRAGE	P12-13
#07	L'INFORMATION A L'ATTENTION DES COMMUNES	P14
#08	L'ACHAT D'ENERGIE	P15
#09	TRANSPORT ET MOBILITE DURABLE	P16-17
#10	LES INSTANCES ET LES SERVICES	P18-19
#11	LE PATRIMOINE DU SMED13	P20
#12	LE BILAN FINANCIER	P21
#13	L'ORGANIGRAMME	P22
#14	LES PERSPECTIVES ET LES ORIENTATIONS	P23
#15	LE RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS 2017	P24

LE MOT DU PRESIDENT



Chères et Chers Collègues,

C'est avec plaisir que je vous adresse le rapport d'activité du Syndicat de l'année 2017.

Nous n'avons pas ménagé nos efforts durant cette année pour inscrire le Syndicat dans le contexte Métropolitain. Nous avons travaillé à la mise en œuvre d'une feuille de route de manière conjointe avec la Métropole Aix-Marseille-Provence pour en assurer un bon "accostage". Ce fut donc, une année marquée par la réalisation d'états des lieux, d'analyses et de bilans. Une période propice à un retour sur les actions menées par le Syndicat pour 2017.

Les aspects juridiques, humains, économiques, financiers, comptables ont été autant d'indicateurs nécessaires dans ce travail.

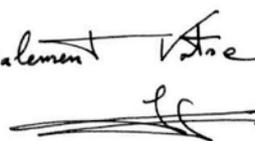
Dans un premier temps, nous nous sommes attelés à la modification des statuts en prévision de l'échéance du 1^{er} janvier 2018. Le fil directeur, au-delà d'un dépoussiérage de nos statuts, était de distinguer dans les missions du SMED13, celles qui relèvent de la loi (AODE, AODG, IRVE) et celles qui relèvent de prestations au bénéfice des collectivités-membres (achats d'énergie, éclairage public).

Tous ces échanges se prolongeront en 2018 dans l'objectif d'aboutir à une clarification attendue.

Dans un second temps, les missions du Syndicat ont été plus que jamais recentrées :

- Pour les IRVE, nous avons mis en place une architecture technique et financière d'un dossier de déploiement de plus de 150 bornes de charge accélérée pour véhicules électriques. Projet que nous avons déposé auprès de l'ADEME et pour lequel nous avons été le lauréat. Parallèlement nous avons préparé le lancement de la marque "SIMONE", nom que nous avons choisi pour notre réseau. Il ne s'oubliera pas !
- La mission d'exercice de l'expertise des concessions se réalise selon la forme souhaitée (suivie d'indicateurs sur 4 ans, tableaux de bord...) l'objectif étant une parfaite connaissance de nos concessions et de ses enjeux avant les renouvellements.
- Fiers de notre engagement en faveur d'une transition énergétique maîtrisée, nous accompagnons les collectivités dans leur choix en matière d'éclairage public, certes, mais aussi dans les contrats de fourniture d'énergie. De nouvelles collectivités ont répondu favorablement à notre proposition d'électricité verte.

L'année à venir nous permettra de mettre en œuvre ces compétences et ces prestations au profit de nos collectivités-membres dans le cadre d'une gouvernance partagée.

Cordialement


Jack SAUTEL

Président du Syndicat Mixte d'Énergie du Département des Bouches-du-Rhône,
 Vice-président de la FNCCR et Maire de Maussane-les-Alpilles

LA RETROSPECTIVE



LE TERRITOIRE DES CONCESSIONS

LE SYNDICAT

Le Syndicat Mixte d'Électrification du Département des BOUCHES-DU-RHÔNE (SMED13) a été créé en 1994. A l'origine, 84 communes ont adhéré au Syndicat adoptant ainsi le nouveau modèle de Cahier des charges avec le concessionnaire, valable pour une durée de trente ans.

Depuis le 1^{er} juillet 1999, 118 communes sont adhérentes soit la totalité des communes, à l'exception de la ville de Marseille.

En 2006, le Syndicat Mixte d'Électrification devient Syndicat Mixte d'Énergie du Département des Bouches-du-Rhône en se dotant de la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique de gaz combustible.

Le 18 décembre 2006 est signé par le SMED13 et Gaz de France (devenu GRDF) un cahier des charges unique d'une durée de trente ans pour le compte de 57 communes. Depuis la concession gaz n'a cessé de croître pour atteindre un total de 80 communes au 31/12/2015.

Par arrêté préfectoral la loi de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles a transféré aux communautés urbaines la compétence d'autorité concédante de la distribution publique d'électricité en lieu et place des communes.

17 des 18 communes-membres de la Métropole Aix-Marseille Provence avaient préalablement à ce transfert, délégué cette compétence au Syndicat Mixte d'Énergie du Département des Bouches-du-Rhône.

En 2015, la communauté Urbaine de Marseille Provence Métropole s'est substituée de plein droit à ses communes-membres au sein de ce Syndicat et a, par conséquent, désigné ses représentants auprès du Comité syndical, organe délibérant du SMED13.

Au 1^{er} janvier 2016, la Métropole Aix-Marseille Provence s'est à son tour substituée de plein droit à la Communauté Urbaine de Marseille Provence Métropole.

Jusqu'au 31 décembre 2017, les compétences AOD électricité, AOD gaz, et IRVE sont exercées par le SMED13.

LES COMPÉTENCES

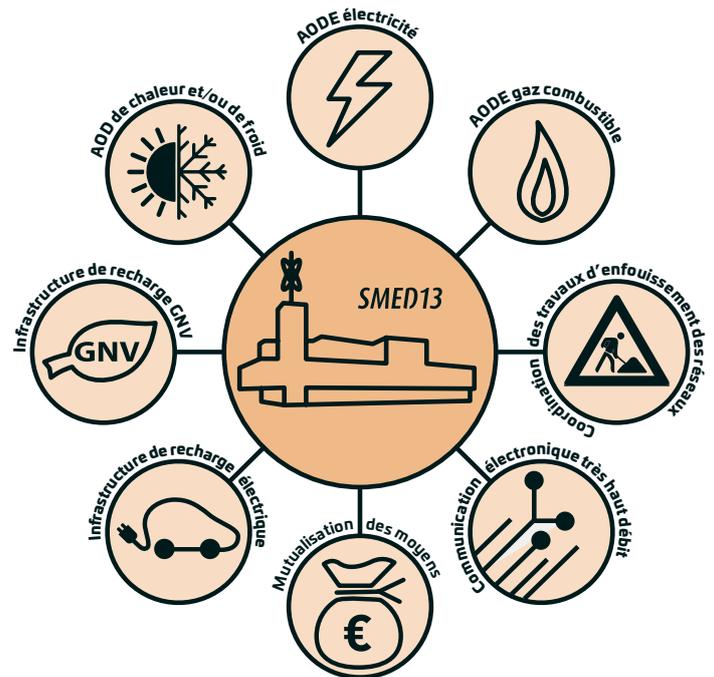
Pour accomplir sa mission, le Syndicat dispose de la compétence de base obligatoire et s'est doté de compétences optionnelles à la carte.

Compétences :

- Autorité organisatrice de la distribution publique d'énergie électrique.
- Autorité concédante de la distribution publique de gaz combustible.
- Maîtrise d'ouvrage des travaux de premier établissement, de renforcement, d'amélioration et de renouvellement des ouvrages de distribution publique d'énergie électrique
- Maîtrise d'ouvrage des travaux d'intégration des ouvrages de distribution publique d'énergie électrique dans l'environnement (Article 8)

En 2015, le SMED13 a étendu son activité en se dotant de nouvelles compétences optionnelles à la carte :

- Mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation de l'infrastructure de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables,
- Mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation de l'infrastructure de distribution nécessaires au gaz naturel pour véhicules (GNV),
- Autorité organisatrice pour les réseaux de chaleur et ou de froid.



LE FINANCEMENT EN CHIFFRES

213 320 €

de participation des communes au titre de la maîtrise d'œuvre des travaux d'intégration et de renforcement

115 839 €

de cotisation des communes

3 446 454 €

de subventions FACE

1 598 617 €

de redevance de concession

548 926 €

perçus au titre de la TCCFE des communes de moins de 2 000 habitants, dont 99,5% reversés aux communes

489 084 €

de récupération de TVA Enedis

757 096 €

de participation Enedis au titre de l'Art. 8

362 332 €

de participations CG13 à l'enfouissement des réseaux électriques.
Maîtrise d'ouvrage de travaux de renforcement, sécurisation et enfouissement des réseaux électriques sur 118 communes

LE PATRIMOINE EN CHIFFRES

656 746 USAGERS
d'électricité consommateurs

10 470 PRODUCTEURS
décentralisés

95 968 CLIENTS
en gaz naturel

20 894 KM
de réseau électrique basse et moyenne tension

2 109 KM
de réseau gaz naturel

L'INSTITUTION EN CHIFFRES

118

COMMUNES MEMBRES
soit environ

1 175 334 HABITANTS

90

COMMUNES ADHÉRENTES
aux compétences optionnelles de maîtrise d'ouvrage de travaux de renforcement, sécurisation et enfouissement des réseaux électriques

80

COMMUNES ADHÉRENTES
à la compétence optionnelle gaz

59

COMMUNES ADHÉRENTES
au groupement de commande gaz

133

COMMUNES ADHÉRENTES
au groupement de commande électricité

LES REALISATIONS SUR L'ANNEE 2017 EN CHIFFRES

54 OPÉRATIONS

sous maîtrise d'ouvrage SMED13

6 774 034 €

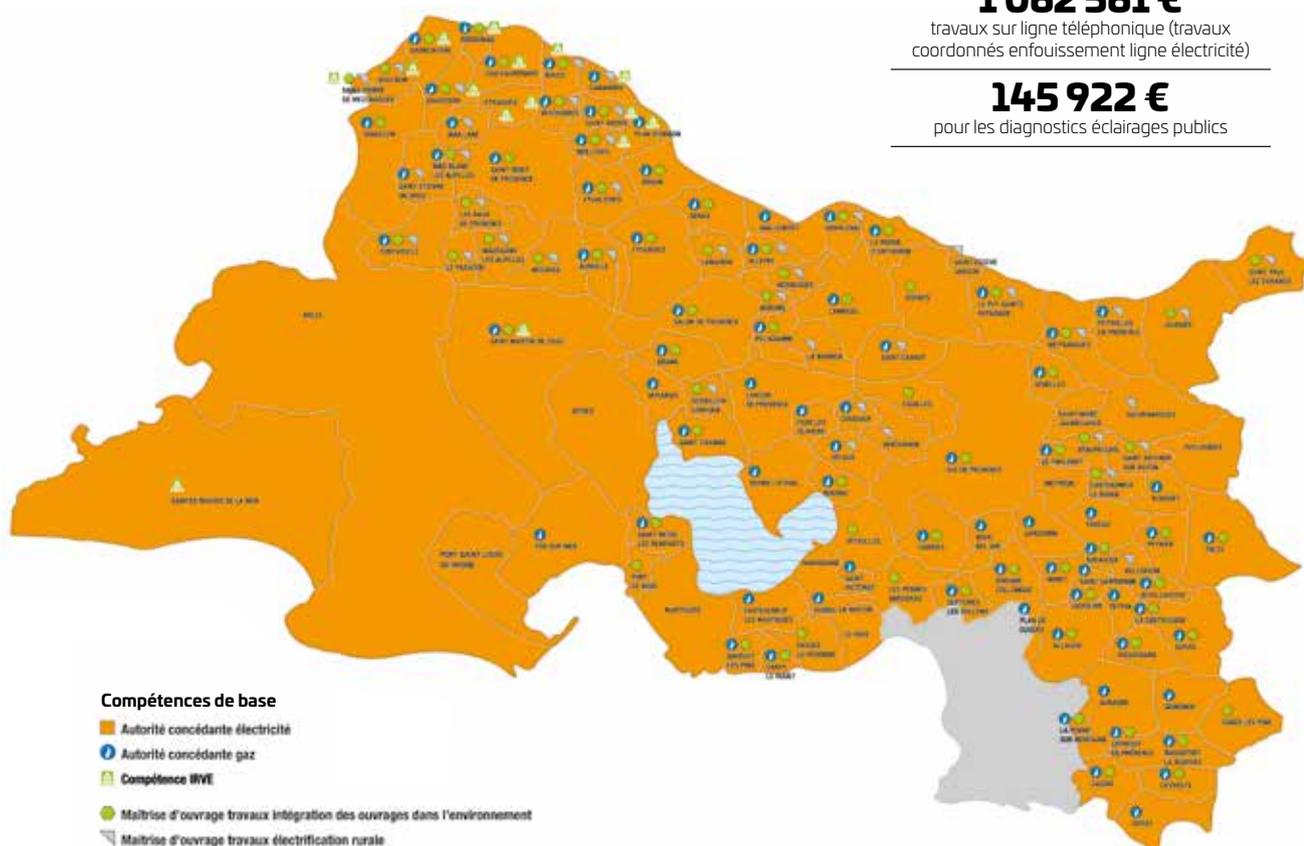
de travaux sur le réseau d'électricité

1 062 561 €

travaux sur ligne téléphonique (travaux coordonnés enfouissement ligne électricité)

145 922 €

pour les diagnostics éclairages publics



L'ACTIVITE AU FIL DES MOIS



09.02.2017
MIRAMAS
 COMMISSION EXTRA-SYNDICALE
 ACHAT ENERGIE
 • Réunion mensuelle groupement de
 commande d'achat d'énergie électricité

30.01.2017
MIRAMAS
 BUREAU SYNDICAL
 • Evolution de la compétence
 d'Autorité Organisatrice de la
 Distribution d'Energie dans le
 Département des BOUCHES-DU-
 RHONE ; nouvelles relations entre
 le SMED13 et la Métropole Aix
 Marseille Provence. Point d'étape

08.03.2017
MIRAMAS
 BUREAU SYNDICAL
 • Avenant numéro 1 à la convention
 de transmission électronique des
 actes soumis au contrôle de légalité,
 ou a une obligation de transmission
 au représentant de l'Etat

09.03.2017
MIRAMAS
 COMMISSION EXTRA
 SYNDICALE ACHAT
 D'ENERGIE
 • Réunion mensuelle
 groupement de
 commande électricité



14.03.2017
MIRAMAS
 COMMISSION RESEAUX ELECTRIQUES,
 CONTROLE ET TRAVAUX
 • Répartition des enveloppes articles 8 e

JANVIER

FEVRIER

MARS

27.01.2017
AURIOL
 JOURNÉE EVENEMENTIELLE
 • 5^e Rencontres régionales carburant
 GNV, organisées par le Syndicat
 • Inauguration de la 1^{ère} station GNV
 intercommunale



24.03.2017
MIRAMAS
 COMMISSION EXTRA SYN
 MOBILITE PROPRE

27.03.2017
MIRAMAS
 COMMISSION D'APPEL D'
 MOBILITE PROPRE
 • Attribution du marché IF

22.03.2017
PUYRICARD – AIX EN PROVENCE
 COMITE SYNDICAL
 • Création poste d'attaché territorial
 • Débat d'orientations budgétaires
 • Compte de gestion 2016
 • Compte administratif 2016
 • Affectation des résultats 2016
 • Cotisations 2017
 • Changement membre bureau
 syndical
 • Répartition FACE 2017
 • ART 8 Programme 2017
 • Demande subvention C.D. 13
 TELECOM 2017
 • Contrôle TCCFE



28.03.2017
SENAS
 JOURNEE DE FORMATION
 • Organisée par l'ATD13,
 intervention du Syndicat
 l'énergie.

29.03.2017
MIRAMAS
 COMMISSION D'APPEL D'
 ACHAT ENERGIE



06.04.2017
MIRAMAS

COMMISSION ECLAIRAGE PUBLIC

- Présentation du guide de mise en lumière éco-responsable du patrimoine par Paul VERNY - CEREMA
- Présentation de la télégestion pour la maintenance de l'éclairage public sur SAINT-MITRE LES REMPARTS par Jean-Pierre MUTERO



13.04.2017
VERNEGUES

COMITE SYNDICAL

- Budget primitif 2017
- Création d'un poste d'adjoint technique
- Ligne de trésorerie
- Demande de subventions au CD13 pour l'enfouissement des réseaux de communications électroniques, programme SMED13 maître d'ouvrages, 2016 et 2017.
- Délégation signature DGS



AVRIL

MAI

JUIN

18.04.2017
MIRAMAS

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES
ACHAT ENERGIE

- Groupement d'achat énergie électricité

08.06.2017
MIRAMAS

COMMISSION EXTRA
SYNDICALE ACHAT ENERGIE

- Groupement d'achat 'énergie électricité

20.04.2017
MIRAMAS

COMMISSION EXTRA SYNDICALE

- Groupement d'achat énergie gaz

12.06.2017
MIRAMAS

COMMISSION EXTRA SYNDICALE
MOBILITE PROPRE

- Présentation de la borne de recharge pour véhicule électrique du Syndicat

27.04.2017
MIRAMAS

COMMISSION EXTRA SYNDICALE
ACHAT ENERGIE GAZ

- Rencontre annuelle avec le fournisseur Direct énergie
- Présentation des résultats du marché de fourniture de gaz année 2017/2019



L'ACTIVITE AU FIL DES MOIS

07.07.2017

MIRAMAS

BUREAU SYNDICAL

- Avenant d'extension de périmètre du marché de travaux 2016-20209 a été voté le 07.07.2017
- Point d'étape sur l'évolution de la compétence AODE dans le Département et les relations avec la Métropole AMPM
- Indemnités horaires de travaux supplémentaires (IHTS)
- Création d'un poste d'Agent de Maîtrise Territorial
- Adoption du règlement d'utilisation du service de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables développé et géré par le SMED13
- Adoption de la tarification des bornes de recharges électriques sur le territoire SMED13
- Consommation des crédits Article 8 - 2017
- Consommation des crédits FACE - 2017



09.09.2017

AIX EN PROVENCE

JOURNÉE EVENEMENTIELLE

- Présentation de SIMONE la borne de recharge pour véhicule électrique au France Electrique Tour, chez ENEDIS

JUILLET

AÔUT

SEPTEMBRE

13.07.2017

MIRAMAS

COMMISSION EXTRA SYNDICALE
ACHAT ENERGIE GAZ

- Renouvellement du marché de fourniture de gaz naturel attribué le 20 avril à l'entreprise TOTAL Energie Gaz (TEG)



30.08.2017

MIRAMAS

BUREAU SYNDICAL

- Point d'étape sur l'évolution de la compétence AODE dans le Département et les relations avec la Métropole AMPM
- Avenants d'extension de périmètre du marché de travaux 2016-2020 pour les communes de SAINT-SAVOURNIN et de MEYREUIL

14.09.2017

MIRAMAS

COMMISSION EXTRA SYNDICALE
ACHAT ENERGIE

- Réunion groupement de commande



15.09.2017

MIRAMAS

BUREAU SYNDICAL

- Point d'étape sur l'évolution de la compétence AODE dans le Département et les relations avec la Métropole AMPM



12.10.2017

MIRAMAS

COMMISSION EXTRA SYNDICALE
ENERGIE GAZ

- Présentation du compte rendu annuel de la concession GAZ 2016 par la Direction régionale méditerranée de GRDF



17.11.2017

BERRE L'ETANG

COMITE SYNDICAL

- Avenant n° 1 du groupement de commandes IRVE
- DM1 Budget 2017
- Débat d'orientations budgétaires
- Convention avec le CDG 13 archivage
- Régime indemnitaire RIFSEEP
- Renouvellement convention santé CDG 13
- Création poste rédacteur PPAL 1^{ère} classe



18.12.2017

MIRAMAS

COMMISSION EXTRA SYNDICALE

- Présentation du CRAC Electricité 2016 par la Direction Territoriale d'ENEDIS

OCTOBRE

NOVEMBRE

DECEMBRE

26.10.2017

MIRAMAS

COMMISSION EXTRA SYNDICALE ACHAT
ENERGIE ELECTRICITE

- Présentation de l'offre retenue
- Opération liée à la bascule des contrats vers l'offre de marché



18.12.2017

MIRAMAS

INAUGURATION

- Lancement officiel de SIMONE, la borne de recharge pour véhicule électrique

27.10.2017

MIRAMAS

BUREAU SYNDICAL

- Point d'étape sur l'évolution de la compétence AODE dans le Département et les relations avec la Métropole AMPM

18.12.2017

MIRAMAS

BUREAU SYNDICAL

COMITE SYNDICAL

- Vote du Budget Primitif 2018
- Création SPIC/IRVE
- Cotisations communes 2018
- Budget primitif 2018
- Budget primitif IRVE
- Durée des Amortissements IRVE



LE CONTROLE DES CONCESSIONS

I. "...Les autorités concédantes précitées assurent le contrôle des réseaux publics de distribution d'électricité et de gaz. A cette fin, elles désignent un agent du contrôle distinct du gestionnaire du réseau public de distribution."

Article L 2224-31 du Code Général des Collectivités Territoriales.

(Créé par l'article 17 de la loi du 10 février 2000 sur l'électricité et modifié par les articles 14, 26 et 33 de la loi du 3 janvier 2003 sur le gaz et l'électricité).

ELECTRICITE

Contrôle de la concession électrique :

Le SMED13 en tant qu'autorité concédante, veille à la bonne exécution du service public de la distribution d'électricité et à la qualité de l'électricité distribuée par le concessionnaire ENEDIS en charge d'exploiter le réseau, propriété des communes.

En 2017, le contrôle réalisé en externe par un bureau d'étude porte sur :

- L'élaboration du tableau de bord de la concession,
- La durée de vie des ouvrages,
- La valorisation des ouvrages.

TAXE ELECTRICITE : TCCFE

La loi NOME transpose la directive européenne du 27 octobre 2003 visant à harmoniser la fiscalité européenne. Cette réforme modifie les modalités de calcul de la taxe sur l'électricité. En effet, alors que la taxe levée jusqu'en 2010 s'appliquait sur les montants facturés (consommations d'électricité mais également abonnements), la nouvelle taxe est une accise c'est-à-dire qu'elle est uniquement basée sur les quantités consommées.

La taxe est éligible au moment de la livraison d'électricité par un fournisseur (où dès l'inscription comptable des sommes perçues par le fournisseur) à chaque point de livraison d'un utilisateur final.

Les articles L.2333-2 et L.5212-24 du CGCT disposent que la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) soit perçue de plein droit par le SMED13, au titre exclusif de sa compétence d'autorité organisatrice du service public de la distribution d'électricité, à la place des communes membres dont la population (recensement INSEE) ne dépasse pas le seuil de 2 000 habitants.

Le SMED13 perçoit donc depuis 2012, la TCCFE sur 20 communes du territoire de la concession.

Depuis, le 1^{er} janvier 2016, de nouvelles dispositions sont appliquées à cette taxe.

Les collectivités ne sont plus libres de fixer leur coefficient multiplicateur entre 0 et 8,50. Pour l'année 2016, en application du L. 5212-24 du CGCT, les collectivités doivent prendre une délibération avant le 1^{er} octobre de chaque année, si leur coefficient multiplicateur ne correspond pas à une des valeurs imposées par la loi, soit : 0, 2, 4, 6, 8 ou 8,50.

Désormais, ce ne sera plus le coefficient multiplicateur qui servira de référence à l'actualisation annuelle des tarifs de taxation, mais les deux tarifs de base prévus à l'article L 3333-3 du CGCT, soit 0,75 €/MWh pour les quantités d'électricité livrées sous une puissance souscrite égale ou inférieure à 36 kVA, et 0,25 €/MWh pour les puissances souscrites supérieures à 36 kVA et égales ou inférieures à 250 kVA.

L'actualisation de ces deux tarifs (sur la base de l'évolution de l'indice des prix à la consommation) devrait faire désormais l'objet d'une disposition présentée par le gouvernement et adoptée chaque année en loi de finances. Les collectivités n'ont donc plus à délibérer avant le 1^{er} octobre de l'année N-1 pour actualiser les tarifs de taxation applicables sur leur territoire à compter du 1^{er} janvier de l'année suivante.

Pour les années suivantes, sauf délibérations contraires, le coefficient multiplicateur choisi restera le même.

Le journal officiel du 24 décembre 2015 a publié le décret n°2015-1722 relatif à la publication et à l'actualisation des tarifs des taxes locales sur la consommation finale d'électricité.

Ce décret modifie les articles R.2333-6 et R.3333-1-6 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) et précise ainsi la publication des tarifs actualisés de la TCCFE sur un site internet du ministère chargé du budget avant le 1^{er} avril de chaque année pour une entrée en vigueur le 1^{er} janvier de l'année suivante.

Par délibération du 1^{er} juin 2015, le comité Syndical a décidé à l'unanimité pour l'année 2016 de :

- De fixer à 8,5 le coefficient multiplicateur appliqué aux deux tarifs de référence de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité mentionnés à l'article L.3333-3,
- De maintenir sauf délibération contraire, ce coefficient à 8,50 pour les années à venir,
- De reverser à la commune 99,5% du produit de la taxe perçue par le SMED13 sur le territoire de la commune et conserver 0,5% au titre de frais de gestion et contrôle.

Durant l'année 2017, le versement de la taxe au SMED13 a fait l'objet de plusieurs points de contrôle, dont notamment le contrôle de :

- L'exercice effectif de déclarations des fournisseurs présents,
- La réception des états trimestriels,
- Le prélèvement pour frais de déclaration, des versements et du coefficient multiplicateur,
- Le délai de reversement.

Suite à ces contrôles, différentes observations ont dû être faites à certains fournisseurs.

A noter :

32 communes de plus de 2 000 habitants ont fait le choix, pour l'année 2018, de transférer au Syndicat la perception et le contrôle de la TCCFE.

GAZ

Contrôle de la concession sur 4 ans avec édition d'un tableau de bord.

Dans un souci de rationalisation administrative et de lisibilité didactique, le Syndicat a modifié légèrement la démarche de Contrôle de la Concession gaz en passant d'un marché annuel à un marché quadri-annuel.

En complément de l'audit annuel 2016, une attention particulière a été portée sur l'analyse d'impact des conséquences de la démarche (nouvelles données pour une nouvelle donne, induite par GRDF).

LA MAITRISE D'OUVRAGE

Le SMED13 réalise différents types d'opérations pour à la fois, renforcer, sécuriser et dissimuler le réseau électrique basse et moyenne tension.

RENFORCEMENT ET SECURISATION DE RESEAUX

Les opérations de renforcement et de sécurisation de réseaux consistent à adapter le réseau de distribution d'électricité au développement des besoins des usagers et/ou à remettre en état.

Elles sont déterminées en fonction des plaintes des usagers, des contraintes de tension, d'intensité ou de transformation de puissance, ainsi que du type de réseaux, les réseaux en fils nus étant plus sensibles aux aléas climatiques.

Ces travaux concernent les communes en régime d'électrification rurale, soit 30 communes sur la concession SMED13.

DOTATIONS FINANCIERES 2017

FACE renforcement	614 000 €
FACE extension	154 000 €
FACE sécurisation fils nus	77 000 €
FACE sécurisation fils nus de faible section	70 000 €
FACE enfouissement	76 000 €

En 2017, 12 communes ont bénéficié des travaux du SMED13 pour un montant total HT de 1 566 000 euros.

COMMUNE	DESIGNATION	
BEAURECUEIL	Renf.HT/BT "MARINE" Rte du Tholonet	87 600,00 €
BELCODENE	Renf.BT "Grand lot" par PSSA Tr2	64 000,00 €
BOULBON	Enf.HT BT BRULE BOUSQUILLON Tr1	76 000,00 €
CABANNES	Sécurisation BT poste "FRIGO" Route de Noves	77 000,00 €
CABANNES	Sécurisation BT postes "FRIGO" "STADE" "COMMUNES"	44 400,00 €
CHATEAUNEUF LE ROUGE	Renf.BT "VIDAL" chemin de cardeline	112 800,00 €
EYGALIERES	Renf.HT/BT 4UF quartier Bouqueirol Tr1	168 800,00 €
MAS BLANC DES ALPILLES	Renf. HT/BT poste ROUSTY Tr3	68 000,00 €
MAUSSANE LES ALPILLES	Renf.HT BT poste PSSA "GREX"	72 000,00 €
MEYRARGUES	Renf. HT/BT 4UF LA PLAINE	39 600,00 €
MOLLEGES	Renf.BT poste CLAVEL Rte St Andiol Tr1	40 800,00 €
LE PARADOU	BT poste ESCANIN Tr1	114 400,00 €
SAINT ETIENNE DU GRES	Sécurisation BT Sente du colonel Boyer	25 600,00 €

DISSIMULATION DE RESEAUX

Ces opérations consistent à enfouir ou mettre en technique discrète sur façade le réseau de distribution publique l'électricité.

Depuis 2005, ces travaux sont coordonnés avec l'enfouissement des réseaux de communications électroniques (convention de partenariat avec l'opérateur Orange).

En 2017, le SMED13 a réalisé 24 opérations de dissimulation des réseaux électriques et de communications électroniques pour un montant total HT de 3 336 450 €.

Ces travaux sont financés par :

- L'Article 8 du cahier des charges de concession, soit une enveloppe annuelle de 1 000 000 € mise à disposition par le concessionnaire ENEDIS, représentant 40 % de l'opération plafonnée,
- Le dispositif d'aides aux communes du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône qui réserve 450 000 € par an, soit 20 % d'aide plafonnée.

COMMUNE	DESIGNATION
ALLAUCH	Avenue Marcel Pagnol - Rue Léon Jouve et Chemin du Guéridon - Poste NOTRE DAME
CABRIES	Avenue Jean Moulin et Avenue René Cassin
CHATEAURENARD	Avenue des Martyrs de la Résistance
CORNILLON-CONFoux	Enfouissement BT poste CORNILLON rues St Roch - du pressoir - du figuier - de la mairie...
FARE-LES-OLIVIERES	Enfouissement BT - RD10 : de la rue Galland à l'avenue des Vignons (Tr 3)
GARDANNE	Avenue de Nice (Entrée de Ville) BT issue des postes ROCADE ST CHRISTOPHE et JEAN DE BOUC
GRAVESON	Rues Centre EST, issu des postes "Village" et "Ste-Marie" et Carrefour U-Express, issu du poste "Moulin d'Aure"
GRAVESON	Rue de la Calada, issu du poste "DOUCHES"
GRAVESON	Rue Auguste Chabaud, Issu des postes "CRECHE" et "MIREILLE"
LAMBESC	Avenue du Général de Gaulle
ORGON	Route de la Gare
PEYNIER	enfouissement BT avenue du cabaret
ROQUEVAIRE	enfouissement avenue des alliés T2
SAINT-MARTIN-DE-CRAU	Chemin du Cabrao
SAINT-MITRE-LES-REMPARTS	Rue Bellefont (Tr.2)
SAINT-REMY-DE-PROVENCE	Rue Charles MAURON
SENAS	Chemin de la Génestière et clos de la Génestière (réseau BT issu des postes "FLECHAIRES" et "VIEILLE ROUTE")
LE THOLONET	Traversée du village : RD17 Route Cézanne (Tr.1)
TRETS	Rue Victor Hugo
TRETS	Avenue de Grisolet
TRETS	Hyper Centre (Bd Vauban et Cours Esquiros), Allée des Pins, Rues Désiré Henri et du Dr Villemus
VENELLES	Venelles le Haut (Tr4) : Rue de la Treille, issu du poste RESQUILLETTE
VITROLLES	Avenue de Marseille (Tr4 du Rond-point de l'Avenue Constant à l'Allée de l'Annonciade)
VITROLLES	Avenue de Marseille (Tr 5 : de l'Annonciade à l'Avenue des Droits de l'Homme), issu du poste "MYVAN"

FIBRE OPTIQUE ET APPUIS COMMUNS

Le SMED13, autorité concédante pour les communes propriétaires des réseaux de distribution publique d'énergie électrique, autorise des opérateurs à installer des caméras de vidéo-protection, ainsi que des réseaux de communications électroniques, en fibre optique sur les supports de lignes aériennes basse et moyenne tension. L'utilisation des supports de réseau de distribution d'énergie électrique permet de réduire le coût des projets, notamment en périphérie des centres villes, ou de prolonger un projet enfoui sur une première partie de linéaire.

PROGRAMME COORDONNE DE DEVELOPPEMENT ET DE MODERNISATION DES RESEAUX ENTRE LE SMED13 ET ENEDIS - 2014/2017

Selon l'avenant au cahier des charges de la concession électrique signé le 19 décembre 2013 et afin de renforcer le dispositif des conférences départementales sur les investissements (loi NOME de 2010), le SMED13 et ENEDIS se sont engagés à établir un programme prévisionnel et futur.

Ce programme couvre les investissements futurs, prévisionnels, des deux maîtres d'ouvrage sur la concession, dans le cadre de la répartition de la maîtrise d'ouvrage organisée dans le Contrat de Concession.

Le programme définit des priorités à 4 ans. Ces priorités portent sur :

- Des zones localisées dont l'alimentation doit être fiabilisée, sécurisée ou adaptée aux besoins de développement du réseau,
- Des quantités d'ouvrages à renforcer ou à construire pour les besoins de développement du réseau, à sécuriser, à moderniser (éradication d'une technologie incidentogène).

DIAGNOSTICS ECLAIRAGE PUBLIC

Le Syndicat met à disposition des communes-membres des moyens et un soutien technique dans le domaine de l'éclairage public.

Il s'est entouré d'un assistant à maîtrise d'ouvrage le CEREMA et de partenaires financiers tel que l'ADEME, la Région, le FEDER et le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et d'un groupement de bureaux d'études ERIBAT-GENILUM.

Entre 2015 et 2018, le SMED13 a réalisé des diagnostics sur le patrimoine éclairage public de 69 communes des Bouches-du-Rhône, soit 110 000 points lumineux audités pour environ 19 000 kW de puissance installée et une consommation annuelle de 80 millions de kWh.



Avant : TRET - Rue Féraud



Après : TRET - Rue Féraud

L'INFORMATION A L'ATTENTION DES COMMUNES

Au cœur de la stratégie du Syndicat, la communication montre plusieurs facettes et objectifs. Sous ses différents aspects elle remplit le rôle au travers des supports qui concourent à être au plus près et au plus juste de l'information nécessaire au partage de la vie et de l'activité du SMED13. Les rendez-vous réguliers, en particulier les commissions extra syndicales sont les points de rencontres indispensables pour la bonne marche des missions d'un partenariat solide avec les communes adhérentes.

Avec SIMONE, la borne de recharge, nous sommes rentrés dans la phase marketing institutionnel en nous adressant à un large public, celui des utilisateurs de véhicule électrique.

La communication progresse avec l'activité du Syndicat et garde le cap d'apporter l'information utile.

SITE INTERNET

En étape de construction, il verra sa mise en ligne fin 2018.

PUBLICATIONS ET EVENEMENTS



Rapport d'activité 2016



Supports de communication SIMONE



Lettre d'information Juillet 2017 N°32



5^e rencontres régionales gaz carburant naturel



Inauguration de la première station intercommunale du département

L'ACHAT D'ENERGIE

FOURNITURE DE GAZ NATUREL

Le 1^{er} juin 2017, TOTAL ENERGIE GAZ est titulaire du marché de fourniture de gaz naturel. Ce marché est actif jusqu'en décembre 2019, soit 30 mois.

Ce groupement compte 57 collectivités adhérentes. Il couvre les besoins en gaz naturel de 465 sites pour une consommation annuelle de 105 GWh.

Les collectivités membres ont réalisé une **économie** d'une moyenne de **15%**, soit plus de **700 000 €**.

La grande nouveauté de l'année est la livraison des trois stations GNV (AIXENPROVENCE – CHATEAURENARD – LE SMED13 (MIRAMAS) qui font partie du groupement en Bio-méthane d'origine française.



FOURNITURE D'ELECTRICITE

130 collectivités ont fait confiance au SMED13 en rejoignant le groupement d'achat de fourniture d'électricité. Depuis le 1^{er} janvier 2016 EDF en est le fournisseur et ce jusqu'au 31 décembre 2017. Ce marché est réparti en 2 lots :

Lot 1 - Sites alimentés en BT ayant une puissance souscrite ou inférieure à 36 kVa. Pour 7100 points de livraison soit environ 85 GWh d'électricité.

Lot 2 - Sites alimentés en HTA et BT pour une puissance supérieure à 36 kVa. Pour 876 points de livraison soit environ 90GWh d'électricité.

Pour rappel, l'**économie** réalisable est de **12%** - soit, **1,6 million €** sur un an.



ACHAT D'ENERGIE "ENJEUX ENERGETIQUES ET DEVELOPPEMENT DURABLE"

Le Syndicat acteur de la transition énergétique continue de proposer ses offres de gaz renouvelable/biométhane et d'énergies renouvelables aux travers de ses deux groupements de commande.

RENOUVELLEMENT DU PARC AUTOMOBILE

L'achat de 2 véhicules GNV, FIAT - PUNTO dont un renouvellement.

L'acquisition d'un véhicule électrique, RENAULT - ZOE venant compléter le parc éco-responsable.

TRANSPORT ET MOBILITÉ DURABLE

LES CINQUIÈMES RENCONTRES RÉGIONALES GAZ CARBURANT NATUREL

Les cinquièmes rencontres régionales gaz carburant naturel se sont tenues à Auriol, en présence des Maires des communes d'Auriol, la Destrousse et Roquevaire qui inaugureront à cette occasion, avec le Syndicat, la première station intercommunale GNV du Département. Une conférence d'experts invités par le SMED13 et GRDF, dédiée à l'évolution énergétique éco responsable de l'utilisation du gaz carburant nature GNV et BIO GNV. Assurément dans la course pour réduire l'empreinte carbone et améliorer la qualité de l'air le Syndicat conseille les communes sur l'implantation de stations GNV.



INVITATION A L'INAUGURATION DE LA 1^{ÈRE} STATION GNV INTERCOMMUNALE DU DEPARTEMENT :
Danièle GARCIA, Maire d'AURIOL,
Michel LAN, Maire de LA DESTROUSSE,
Yves MESNARD, Maire de ROQUEVAIRE



MONTAGE JURIDIQUE ET TECHNIQUE DU PROJET :
Olivier GASSEND, Directeur de l'ATD 13
et **David BATON**, Technico-commercial -
Bauher Kompressoren



PRESENTATION DU GUIDE GNV "COMMENT PORTER UN PROJET DE STATION OUVERTE AU PUBLIC ?" :
Charles-Antoine GAUTIER,
Chef département Energie - FNCCR et
Jérémy ALMOSNI, Chargé de mission
marché gaz - GRDF



PRESENTATION DE L'ETUDE REGIONALE GNV :
Gaëlle REBEC, Directrice adjointe -
ADEME PACA et **Georges SEMANDI**,
Délégué territorial - GRTgaz



L'AVENIR DU GNV :
Jean-Luc CIZEL, Directeur clients
territoires Méditerranée - GRDF et
Gilles DURAND, Secrétaire général -
AFGNV



SCHEMA D'IMPLANTATION DE STATIONS GNV PUBLIQUES DANS LES BOUCHES-DU-RHONE :
Eric RONCO, Président directeur
général - PROVIRIDIS - (V-GAS)



DES PARTENAIRES DÉTERMINÉS
Les trois communes ont fait le choix dès 2013 de renouveler leurs flottes en véhicules GNV et ont choisi d'être autonome en distribution. Elles se sont associées au SMED13 et à GRDF pour mener à bien leur projet. Le service concession gaz a pris en charge cette demande. Ce travail a consisté à définir les besoins, dimensionner la station, acquérir des véhicules.



SIMONE, OU COMMENT REUSSIR UN LANCEMENT DE LA MARQUE ?

Cela commence par un nom efficace, évocateur et distinctif qui frappe l'imaginaire : Simone on s'en souvient !

Habillée de la tête au pied, elle ne manque pas de se signaler et de se faire remarquer.

En 2017, le SMED13 a défini et développé l'image de marque de la borne de recharge pour véhicule électrique, et orchestré une stratégie de lancement bien articulée autour d'outils de communication et d'information qualifiés. Une communication charpentée par une charte graphique a été réalisée et les outils opérationnels qui en ont découlé permettent d'impacter les utilisateurs et stimuler ceux qui ne le sont pas encore. Mais, au-delà, ils apportent les renseignements indispensables tout en restant simples pour l'utilisateur. Nous avons privilégié une accession facile à l'univers de SIMONE.

AIX EN PROVENCE

09.10.2017 - ETAPE DEPART

Simone participe à la 3^e édition du France Electric Tour qui a fait étape départ chez notre partenaire ENEDIS. Ce fut l'occasion de présenter la borne de recharge électrique « **Simone** », ainsi que le maillage territorial du déploiement.

MIRAMAS - SIEGE DU SYNDICAT

18.12.2017 - INAUGURATION

Le SMED13 a décidé de favoriser l'éco-mobilité en déployant un réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques sur le territoire de sa concession. Elles seront installées sur les parkings des villes à partir du mois de février 2018. Ces installations s'échelonneront tout au long de l'année. Dès le début du projet de déploiement, la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles a adopté Simone, ainsi 9 bornes avitailleront les villes de CCBVA et compléteront le futur réseau. Nous l'avons appelée Simone, et nous l'avons choisie parce qu'elle apporte aux utilisateurs un service de qualité. En effet, elle assure l'interopérabilité, ce qui la relie au réseau national. Les utilisateurs de véhicule électrique peuvent effectuer un rechargement sur les bornes Simone avec leur moyen habituel de chargement.

Un abonnement facile, il suffit de s'abonner sur le web : <https://alizecharge.com/fr/partenaires/simone/> ou de télécharger l'application sur la borne pour payer par carte de crédit. Notons aussi un prix de charge très incitatif.

Simone est une borne de recharge accélérée (environ 1 heure pour un plein complet - prise type 2).

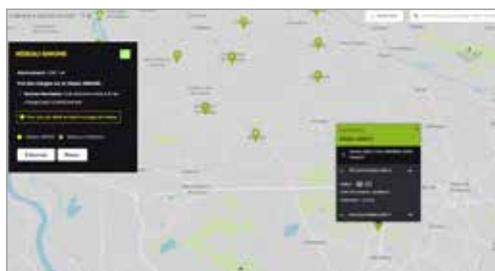
Enfin, Simone est connectée à une centrale de supervision. Ce système permet de donner aux utilisateurs des renseignements tels que : le suivi de leur facturation, la géocalisation des bornes, la connaissance de leur disponibilité.

UNE VISIBILITE MAXIMALE SUR LE WEB ET SUR LE TERRAIN

Des moyens numériques à disposition des utilisateurs

Simone - Alizé Charge :

<https://alizecharge.com/fr/partenaires/simone/>



Réseaux sociaux : **facebook** : **simonesmed13**



Une application disponible sur : **Play Store** ou **Apple Store**

Pas besoin de s'inscrire au service Alizé



Une identité visuelle impactante et une signalétique utile



Des supports de communication pour les communes



Simone
By **SMED13**



LES INSTANCES ET LES SERVICES

LE COMITE SYNDICAL

En 2017, chaque commune membre du SMED13 est représentée par un délégué titulaire et un délégué suppléant pour siéger au Comité syndical.

Le Comité fonctionne à l'image d'un conseil municipal. Il délibère sur les choix stratégiques, arrête le budget et la politique générale du Syndicat.

Pour faciliter la gestion quotidienne, le Comité syndical a délégué une partie de ses attributions au Bureau syndical et au Président.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, et conformément à la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 et aux arrêtés préfectoraux du 29 décembre 2017 certaines compétences en matière d'énergie sont transférées à la Métropole Aix-Marseille-Provence.

La Métropole a désigné en lieu et place des 89 communes concernées, 29 représentants, soit autant que les représentants des communes-membres du Syndicat hors Métropole. Un nouveau Comité syndical a été installé en 2018.

LE BUREAU

Elu par le Comité syndical, le Bureau est composé du Président, de 15 Vice-Présidents et de 14 Membres. Un nouveau Bureau syndical a été installé en 2018.

LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

La CAO est un organe collégial qui intervient obligatoirement dans les procédures de marchés publics (appel d'offres, marché négocié ou dialogue compétitif). Elle est seule habilitée à examiner les offres, à les classer et à choisir l'attributaire du marché.

Le Syndicat a mis en place une Commission d'Appel d'Offres achat énergie.

LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

La commission des services publics locaux permet de recueillir les avis et les attentes des usagers et d'accroître leur participation en vue de renforcer la qualité du service public du gaz et de l'électricité.

Elle examine :

Les Comptes Rendus Annuels des Concessions d'ENEDIS et de GrDF présentés chaque année au SMED13. Elle présente les Rapports de Contrôle de Concession réalisés par le Syndicat.

Elle émet son avis sur :

Les projets DSP pour la distribution publique de gaz. La création d'une régie autonome.

Elle est constituée :

D'un Président, des Délégués des communes-membres, d'associations et d'experts.

LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE

Elle est chargée de coordonner l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie, de mettre en cohérence leurs politiques d'investissement et de faciliter l'échange de données.

Le Syndicat est représenté par :

Jack SAUTEL, Président
Laurent GESLIN, Vice-Président
Michelle GRAZIANO, Vice-Présidente
Michel PERONNET, Membre du Bureau

LES COMMISSIONS EXTRA-SYNDICALES CONSULTATIVES

En 2017, 8 commissions de travail sont force de proposition et de réflexion. Elles émettent un avis consultatif.

Commission réseaux électriques, contrôle et travaux

Animateur : Laurent GESLIN
Vice-Président

Maire de Mas-Blanc-des-Alpilles

Commission réseau gaz, contrôle, travaux, et économie d'énergie

Animateur : Jules SUSINI
1^{er} Vice-Président

Adjoint au Maire d'Aix-en-Provence

Commission Eclairage public

Animateur : Jean-Pierre MUTERO
Membre du Bureau

Adjoint au Maire de Saint-Mitre-les-Remparts

Commission Transition énergétique

Animateur : Michel LAN
Vice-Président

Maire de La Destrousse

Commission déploiement des infrastructures de recharge électricité et gaz naturel

Animateur : Michel PERONNET
Membre du Bureau

Adjoint au Maire de Grans

Commission communication

Animateur : Bernard BASTIDE
Vice-Président

Adjoint au Maire de Gardanne

Commission Achat d'Énergies

Animateur : Jules SUSINI
1^{er} Vice-Président

Adjoint au Maire d'Aix-en-Provence

Comité de pilotage du schéma directeur concession gaz

Animateur : Christian BURLE
Vice-président

Maire de Peynier



LES SERVICES

En 2017, l'équipe du SMED13 est composée de 18 agents dont 9 femmes et 9 hommes. La moyenne d'âge est de 48 ans. Le plus jeune a 24 ans et le plus âgé 61 ans.

Cette année, a été marquée par plusieurs mouvements de personnel :

- Le départ à la retraite de Daniel TERRABON qui occupait le poste de Technicien Travaux au sein du service Concession Electricité le 1^{er} août 2017,
- La mutation de Frédéric DALOISO au sein de la ville de Marseille qui occupait le poste d'Assistant aux Finances le 13 novembre 2017,
- Le recrutement d'un nouvel agent, Mathieu STELLA en qualité de Chargé de Missions des Affaires Juridiques le 11 septembre 2017.

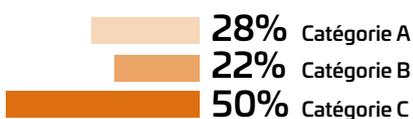
La répartition

- 16 agents sont titulaires de la Fonction Publique Territoriale et 2 agents sont contractuels en CDI.
- 5 agents en catégorie A, 4 agents en catégorie B et 9 agents en catégorie C.
- 3 agents sont à temps partiels.

Les agents sont répartis de la manière suivante :

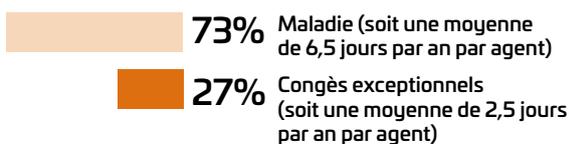
- Attachée à la Présidence : 1 agent
- La Direction : 2 agents
- Service Affaires Juridiques : 1 agent
- Service Concession Gaz : 2 agents
- Service Concession Electricité : 9 agents
- Service Administration Générale-Ressources Humaines et Finances : 4 agents

La répartition catégorielle du personnel



L'absentéisme

En 2017, on dénombre 159 jours d'absence dont 116 jours liés à la maladie et 43 jours pour congés exceptionnels (enfant malade, fonction élective, décès, hospitalisation membre de la famille, mariage, examen médical, examen professionnel, déménagement,).



La formation

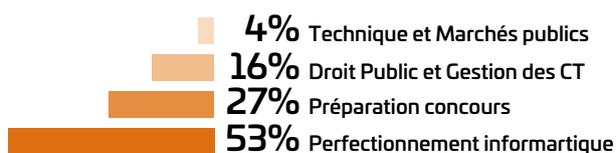
En 2017, 20 850 € en plus de la cotisation CNFPT obligatoire ont été consacrés à la formation.

Les formations dispensées ont un lien direct avec l'emploi.

Elles ont été dispensées par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) ou par des organismes habilités (Pragmalys, Citia Conseil, SNG Traiteur).

Au total, on compte 45 jours de formation pour 18 agents dont 24 jours au perfectionnement des bases informatiques (Word, Excel, Power Point, Outlook), 12 jours à la préparation aux concours, 7 jours consacrés au droit public et la gestion des collectivités territoriales ainsi que 2 jours consacrés à la formation technique et aux marchés publics.

La répartition des jours de formations 2017



LE PATRIMOINE DU SMED13

ELEMENTS FINANCIERS DE LA CONCESSION ELECTRICITE	2017	2016	VARIATION
Valeur nette du patrimoine concédé électricité (en K€)	800 826	781 797	2,4%
Redevance R1 (fonctionnement) électricité (en €)	566 788	556 195	1,9%
Redevance R2 (investissement) électricité (en €)	536 415	558 059	-4,0%

CARACTERISTIQUES DE LA CONCESSION ELECTRICITE	2017	2016	VARIATION
Réseau BT souterrain (en m)	6 384 525	6 275 995	1,7%
Réseau BT aérien (en m)	6 600 998	6 627 102	-0,4%
Total réseau BT (en m)	12 985 523	12 903 097	0,6%
Taux d'enfouissement BT (en %)	49,2	48,6	
Réseau HTA souterrain (en m)	5 446 132	5 345 808	1,8%
Réseau HTA aérien (en m)	2 461 473	2 508 018	-1,9%
total réseau HTA (en m)	7 907 604	7 853 827	0,7%
Taux d'enfouissement HTA (en %)	68,9	68,1	
Poste de transformation HTA/BT	10 904	10 799	1,0%

CLIENTS DE LA CONCESSION ELECTRICITE	2017	2016	VARIATION
Nombre de clients électricité	656 746	650 201	1,0%
Dont offre de marché	133 215	113 475	14,8%
Energie acheminée (en kWh)	6 959 368 005	6 829 292 552	1,9%
Recette d'acheminement (en €)	260 515 348	251 701 447	3,5%

QUALITE ET SECURITE ELECTRICITE	2017	2016	VARIATION
Durée moyenne (en min) de coupure par client BT hors incidents exceptionnels (critère B HIX)	73,5	59,90	22,7%
Nombre de clients mal alimentés en électricité	3 047	3 696,00	-17,6%

ELEMENTS FINANCIERS DE LA CONCESSION GAZ	2017	2016	VARIATION
Valeur nette du patrimoine concédé gaz	130 792 790,00 €	131 195 474,00 €	-0,31%
Redevance R1 (fonctionnement) gaz	495 413,00 €	485 913,00 €	1,92%

CARACTERISTIQUES DE LA CONCESSION GAZ	2017	2016	VARIATION
Longueur réseau BP	25 393	26 415	-4,02%
Longueur réseau MP	2 084 434	2 071 853	0,60%
Total longueur réseau gaz	2 109 827	2 098 268	0,55%
Dont Polyéthylène (PE)	1 517 103	1 503 410	0,90%
Dont Acier	581 628	583 075	-0,25%
Dont Autres	11 096	11 783	-6,19%
Postes de distribution	112	116	-3,57%

CLIENTS DE LA CONCESSION GAZ	2017	2016	VARIATION
Nombre de clients gaz naturel	95 968	93 323	2,76%
Energie acheminée en kWh	2 250	2 263	-0,58%

QUALITE ET SECURITE GAZ	2017	2016	VARIATION
Nombre d'incidents sur réseau gaz naturel	1 578	1 192	24,46%
Clients coupés suite à incident	3 562	2 512	29,48%

LE BILAN FINANCIER

COMPTE ADMINISTRATIF

En fonctionnement :

DEPENSES REALISEES	RECETTES REALISEES	RESULTAT DE L'EXERCICE : DEFICIT	REPORT DU RESULTAT DE N-1 : EXCEDENT	RESULTAT DE CLOTURE : EXCEDENT
2 843 909,19	2 690 448,09	153 461,10	702 158,63	548 697,53

En investissement :

DEPENSES REALISEES	RECETTES REALISEES	RESULTAT DE L'EXERCICE : DEFICIT	REPORT DU RESULTAT DE N-1 : EXCEDENT	RESULTAT DE CLOTURE : EXCEDENT
9 341 866,54	9 606 318,56	264 452,02	399 837,51	664 289,53

Résultat net de l'exercice 2017 : excédent de 1 212 987,06 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

LIBELLÉ	REALISE 2016
Atténuations de charges (remboursements salaires)	1 727,77
Redevances	1 632 113,61
Redevances R1 GrDF	495 413,70
Redevances R1 ENEDIS	566 787,97
Redevances R2 ENEDIS	536 415,13
SEEM Utilisation support	33 496,81
TCCFE (Taxe sur la consommation finale d'électricité)	548 926,16
Participations communes	373 785,55
Cotisations	115 839,00
Participation à la maîtrise d'œuvre travaux	213 319,51
Participations Diagnostics éclairage public	44 627,04
Autres produits exceptionnels	270,00
Opérations d'ordre	133 625,00
Total recettes	2 690 448,09

RECETTES D'INVESTISSEMENT

LIBELLÉ	REALISE 2016
Dotations fonds divers et réserves	1 062 480,76
FCTVA	174 480,76
Excédent de fonctionnement capitalisé	888 000,00
Subventions d'équipement de l'Etat	
Subventions d'investissements	6 702 507,17
FACE	3 446 453,63
Participation des communes	2 114 705,79
Participation d'EDF	757 095,75
Département	362 332,00
Région	21 920,00
Emprunts	600 000,00
TVA des travaux électricité	489 084,16
Virements d'ordre amortissement	263 162,31
Opérations patrimoniales	489 084,16
Total recettes	9 606 318,56

Les redevances électricité et gaz

Redevance R1. Redevance concession électricité due par ENEDIS au Syndicat, destinée à financer des dépenses de structure supportées par le SMED13 pour l'accomplissement de ses missions (contrôle de concession, fonctionnement des services...). Elle est fonction de la longueur du réseau concédé et de l'importance de la population desservie.

Redevance R2. Redevance concession électricité due au Syndicat. Son montant est proportionnel aux investissements réalisés par le SMED13, et à ceux consentis par les communes en matière d'éclairage public.

Redevance R1 concession GAZ : Redevance due par GRDF destinée au fonctionnement du SMED13 pour sa compétence GAZ.

Les ressources provenant des collectivités membres

Les cotisations des communes : composées d'une part forfaitaire de 200 € plus une part variable fixée à 0,08 € par habitants.

Cotisation des communes = 115 839,00 €

La participation à la maîtrise d'œuvre = 213 319,51 €

5 % des travaux en électrification rurale, 7 % en article 8

Participations des communes aux diagnostics des installations d'éclairages publics = 44 627,04 €

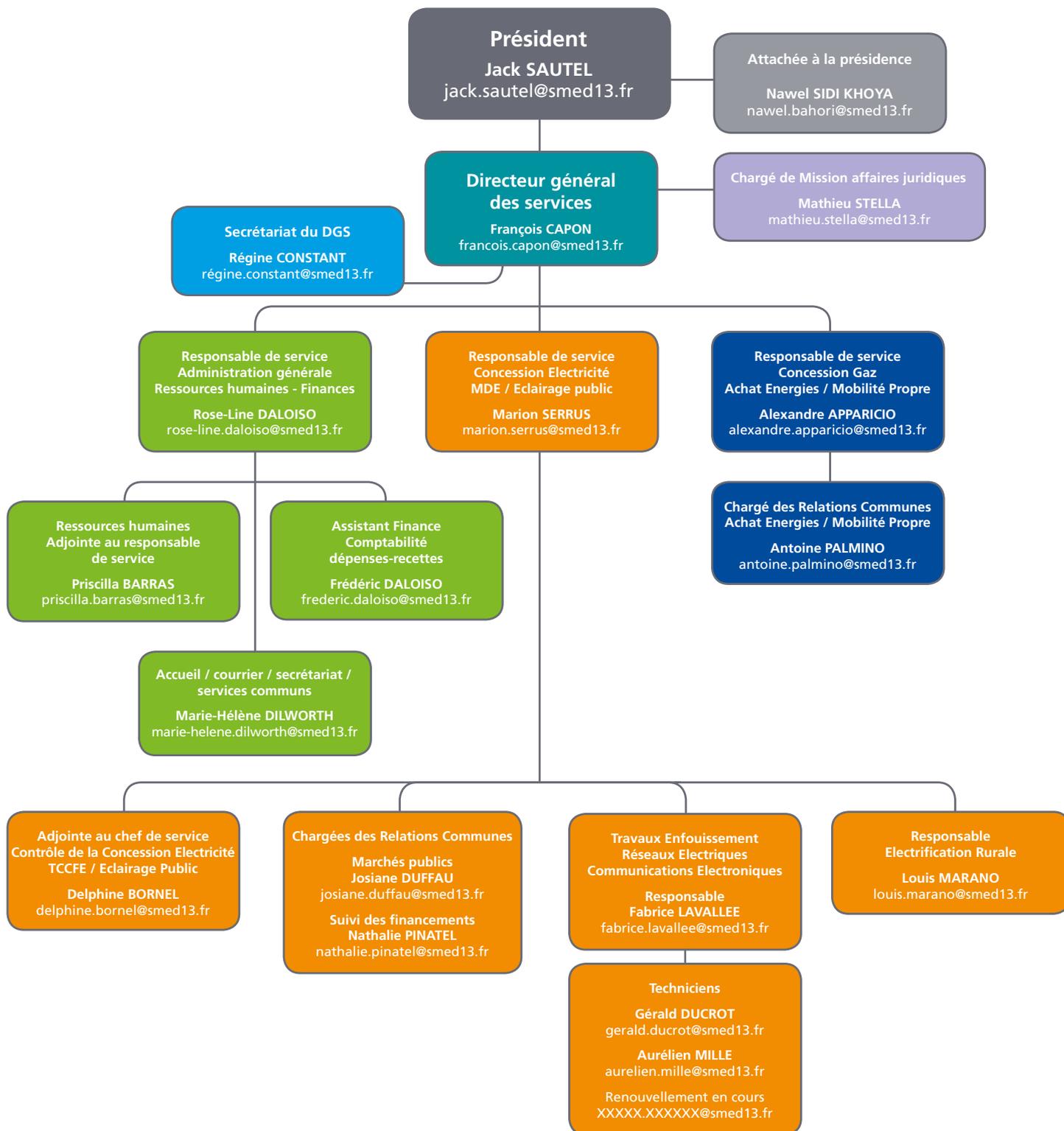
La taxe sur la consommation finale d'électricité

Depuis 2012 le SMED13 perçoit la Taxe communale sur la consommation finale d'électricité en lieu et place des 21 communes du département comptant moins de 2000 habitants.

Par délibération du 01 juin 2015 le Comité syndical a décidé :

- De fixer à 8,50% le coefficient multiplicateur appliqué aux deux tarifs de référence de la Taxe communale sur la consommation finale d'électricité mentionnés à l'article L.3333-3 ;
- De reverser 99,5% du produit de la taxe perçue par le SMED13 aux mêmes collectivités.

L'ORGANIGRAMME



Contact standard : 04 90 53 84 13

LES PERSPECTIVES ET LES ORIENTATIONS

Tout d'abord, les chantiers prévus pour l'année 2017 ont tous été réalisés avec succès et nous permettent de parfaire notre engagement auprès des communes-membres et nos engagements futurs avec la Métropole. Pour l'année 2017, nous poursuivons des orientations qui en découlent.

Bientôt, la METROPOLE englobera 89 communes du département. Nous souhaitons qu'elle devienne un partenaire incontournable, sur qui nous pourrions compter et qui pourra compter sur nous. Dans ce partage des tâches, notre Syndicat garde d'ores et déjà la totalité de la concession électricité et une partie de la concession gaz.

Nos actions en faveur de la transition énergétique continuent comme auparavant.

Contrôle des concessions

Les premiers résultats issus de l'expertise des concessions, tels que nous les avons définis cette année seront publiés début 2018. Nous sommes pleinement conscients que nous rentrons dans une période importante dans la vie de nos concessions de distribution d'énergie avec la programmation des renouvellements des contrats. Nous serons particulièrement attentifs à ces nouveaux cahiers des charges qui devront prendre en compte les objectifs de transition énergétique dans l'intérêt de nos territoires.

Eclairage public

Le Syndicat continue à accompagner les communes en matière d'audits de leur patrimoine d'éclairage public.

La mutualisation des moyens

Les marchés de fourniture d'énergie seront reconduits. Pour éviter l'accroissement de l'effet de serre et la destruction de la couche d'ozone, nous proposons aux communes d'adhérer à l'énergie verte et renouvelable. Elle permet également de réduire le coût énergétique de nos dépenses. Cette offre sera à nouveau inscrite dans le renouvellement.

Pour vous informer régulièrement les commissions "achats d'énergie" seront conservées. Votre participation assidue est l'affirmation de l'intérêt à maintenir ces commissions qui optimisent le partage d'informations régulier et la contribution des villes adhérentes, notamment, l'amélioration du cahier des charges. Le même rythme de rendez-vous sera entretenu.



La Mobilité propre

L'année 2017 a commencé par deux temps forts pour le GNV. D'une part, l'inauguration suivie de la mise en service officielle de la station intercommunale GNV encore unique à ce jour dans la Région. Nous nous félicitons de cette collaboration et du travail accompli avec les Villes d'Auriol, la Destrousse et de Roquevaire. D'autre part, les rencontres régionales GNV qui ont eu lieu le même jour à Auriol, nous ont proposé un panel riche d'intervenants, rencontrant un vif succès en participation. Sur ce modèle, d'autres journées événementielles sont mises à l'étude.

Le déploiement de SIMONE, la borne de recharge pour véhicule électrique se concrétise, les premières installations ont été effectuées dans les villes de la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles, puis dans les villes hors du territoire Métropolitain.

Nous proposerons notre expérience et notre savoir faire à la Métropole Aix-Marseille Provence en la matière. Le réseau initial prévu par le Syndicat pourra ainsi être entièrement réalisé, même, s'étoffer reliant le réseau national avec des bornes assurant l'interopérabilité pour que tout utilisateur abonné ou pas puisse recharger facilement.

LE RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS 2017

N° D'ORDRE	DATE	INTITULÉ
BUREAU SYNDICAL	08/03/2017	
2017-01		Avenant convention préfecture dématérialisation
COMITE SYNDICAL	22/03/2017	
2017-02		Création poste d'attaché territorial
2017-03		Débat d'orientations budgétaires
2017-04		Compte de gestion 2016
2017-05		Compte administratif 2016
2017-06		Affectation des résultats 2016
2017-07		Cotisations 2017
2017-08		Changement d'un membre au Bureau syndical
2017-09		Répartition FACE 2017
2017-10		ART. 8 Programme 2017
2017-11		Demande subvention C.D.13 TELECOM 2017
COMITE SYNDICAL	13/04/2017	
2017-12		Budget primitif 2017
2017-13		Création d'un poste d'adjoint technique PPAL 1 classe et 3 AD. AD.PPAL 1
2017-14		Ligne de trésorerie
2017-15		Demande de subventions au CD13 pour l'enfouissement des réseaux de communications électroniques, programme SMED13 maître d'ouvrages, 2016 et 2017
2017-16		Délégation signature DGS
COMITE SYNDICAL	07/07/2017	
2017-17		Indemnité horaire pour travaux supplémentaires
2017-18		Création poste agent de maîtrise territorial
2017-19		Création d'un poste de technicien
2017-20		Attribution prime fin de carrière
2017-21		Consommation crédits article 8 année 2017
2017-22		Consommation des crédits FACE 2015 et 2016
2017-23		IRVE-Règlement utilisation borne
2017-24		IRVE - Tarification Borne
2017-25		Renouvellement membres C.A.O. Achat Energie
2017-26		Extension de périmètre au marché de travaux 2016/2020
2017-27		Contrôle T.C.FE.
COMITE SYNDICAL	17/11/2017	
2017-28		Avenant n° 1 groupement de commandes IRVE
2017-29		DM1 Budget 2017
2017-30		Débat d'orientations budgétaires
2017-31		Convention avec CDG 13 archivage
BUREAU SYNDICAL	07/12/2017	
2017-33		Renouvellement convention santé CDG 13
2017-34		Convention ENEDIS ART.8 2018
2017-35		Création des postes suivants : rédacteur PPL 2 ^{ème} classe et rédacteur PPL 1 ^{er} classe
COMITE SYNDICAL	18/12/2017	
2017-36		Création SPIC /IRVE
2017-37		Cotisations communes 2018
2017-38		B.P. 2018
2017-39		BP-IRVE
2017-40		Durée des Amortissements IRVE



Directeur de publication : Jack SAUTEL, Président du SMED13
Responsable d'édition : François CAPON, Directeur Général des Services
Coordination : Nawel SIDI KHOYA, Attachée à la présidence
Edition : septembre 2018 - Réalisation : BELUGA 06 07 56 18 32





SMED13

Syndicat Mixte d'Énergie du Département des Bouches-du-Rhône

1, avenue Marco POLO - CS20100 - 13141 Miramas Cedex

Tél. : 04 90 53 84 13 - Fax : 04 90 53 84 14 - infosmed13@smed13.fr - www.smed13.fr